

Engagements individuels du Ritz Paris dans act4nature international

Présentation de l'entreprise

Le [Ritz Paris](#) est un hôtel de luxe situé au 15, place Vendôme, dans le 1^{er} arrondissement de Paris. Il a été fondé le 1^{er} juin 1898 par César Ritz, en collaboration avec le célèbre chef Auguste Escoffier. L'établissement est classé 5 étoiles et membre du réseau « [The Leading Hotels of the World](#) ». Le Ritz Paris emploie plus de 600 personnes.

Le Ritz Paris compte 142 chambres dont 71 suites. Il propose trois restaurants, deux bars, un spa avec piscine de 17 mètres et une École de cuisine, L'Ecole Ritz Escoffier. Ses activités principales couvrent l'hébergement de luxe, la gastronomie, le bien-être, la formation et l'événementiel.

Engagé pour la biodiversité, l'hôtel agit via ses 2 000 m² de jardins, la végétalisation des toitures et des murs, et des partenariats scientifiques avec le Muséum national d'Histoire naturelle. Premier hôtel à mettre en œuvre la méthode Persicaire développée par le PatriNat, il place la préservation du vivant au cœur de sa stratégie RSE, intégrée à l'ensemble de ses métiers, bien au-delà des obligations réglementaires.

Au-delà de ses engagements institutionnels, le Ritz Paris valorise l'implication individuelle. Chaque collaborateur, artisan ou partenaire est encouragé à devenir acteur de la transition écologique, à travers des formations, ateliers et initiatives partagées. Cette culture de la responsabilité collective est essentielle pour ancrer nos engagements dans le quotidien.

Dans une logique d'amélioration continue, nous explorons des solutions innovantes pour renforcer la performance environnementale de nos bâtiments et de nos pratiques.

Engagements réalisés depuis 2020

- Audits écologiques menés par des écologues indépendants depuis 2020
- Plan d'action triennal mis en œuvre et suivi avec rigueur
- Adoption en 2025 de la **méthode Persicaire**, développée par **PatriNat** (MNHN, OFB, CNRS, IRD), pour une évaluation scientifique de la biodiversité
- Intégration des résultats à la stratégie RSE pour guider les actions en faveur du vivant
- Approvisionnement en produits de la mer responsable, en partenariat avec **Ethic Ocean**
- Cahier des charges exigeant pour une pêche et un élevage respectueux des écosystèmes
- Produits majoritairement issus de **filières locales engagées**, dans le respect de la saisonnalité
- Utilisation du **potager du Ritz Paris (plus de 10 tonnes chaque année)** et du **jardin aromatique (plus de 150 kg chaque année)**, cultivés selon des pratiques respectueuses du sol et de la biodiversité
- Intégration de la biodiversité dans la gouvernance via les chartes **Éthique et RSE** et **Achats Responsables**.

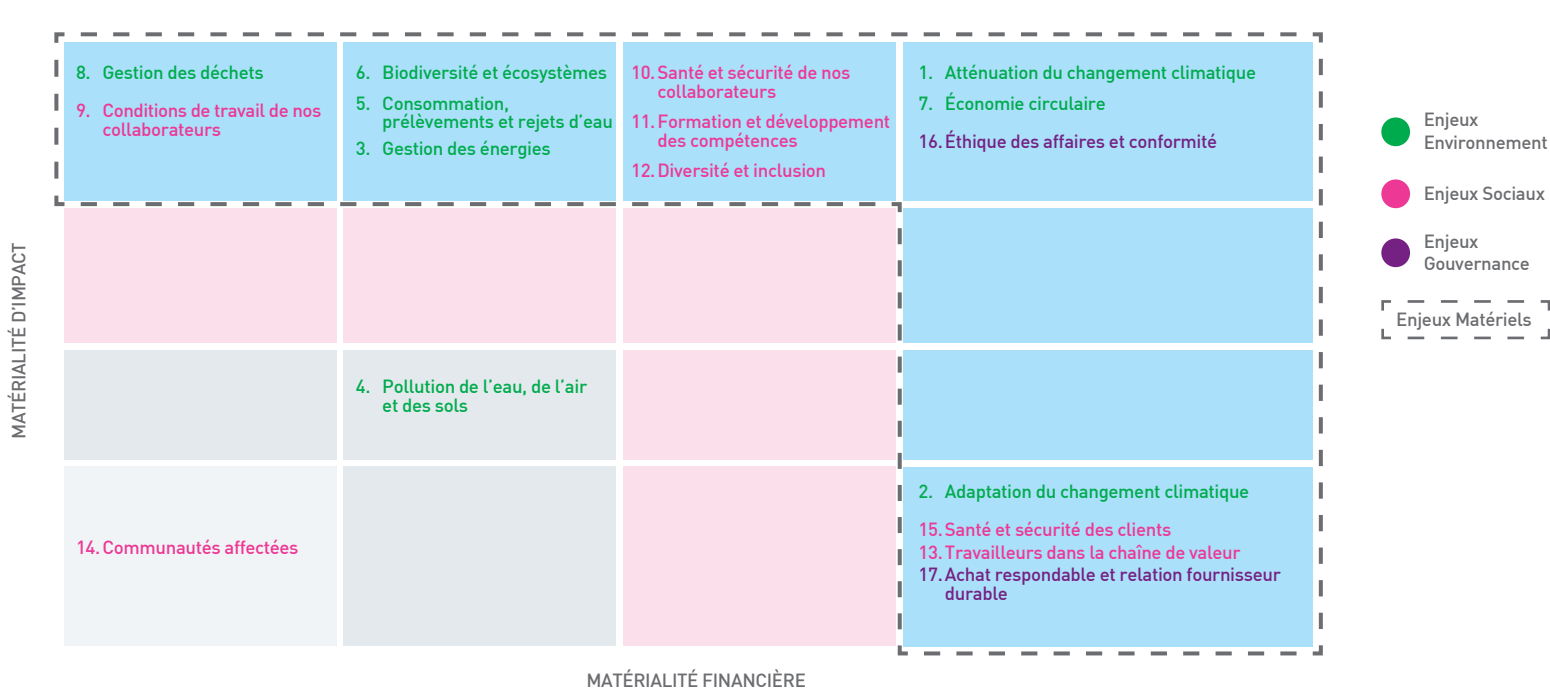
Analyse de matérialité

Le Ritz Paris a réalisé en 2025 de façon volontaire une analyse de double matérialité selon la directive Corporate Sustainability Reporting Directive [CSRD].

L'analyse environnementale, conduite en collaboration avec les parties prenantes internes et externes — notamment la Direction Développement Durable, le comité de direction, leurs équipes, ainsi que nos partenaires et prestataires stratégiques — a permis d'identifier les enjeux environnementaux prioritaires suivants : Atténuation du changement climatique, Économie circulaire, Préservation de la biodiversité, Gestion de l'énergie, Gestion de l'eau et Gestion des déchets.

L'exercice a souligné l'importance stratégique de la biodiversité pour le Ritz Paris, en raison de son implantation urbaine, de son patrimoine végétal et de sa dépendance à des écosystèmes fonctionnels (qualité de l'eau, approvisionnement alimentaire, confort thermique, etc.). Il a également permis d'identifier des leviers d'action concrets et d'orienter la feuille de route ESG.

Matrice Double Matérialité



→ **Politique de gestion de l'eau – Ritz Paris**

Le Ritz Paris s'engage à une gestion responsable de l'eau à travers plusieurs leviers :

- **Suivi des consommations** et détection rapide des fuites
- **Récupération des eaux pluviales** sur 2 000 m² de toitures pour l'arrosage des jardins et terrasses
- **Mesure de l'empreinte eau** de tous nos achats Food & Beverage pour orienter nos choix vers des produits à faible impact dès 2028.

Cette démarche s'inscrit dans notre stratégie environnementale globale, en faveur d'une utilisation durable des ressources.

→ **Feuille de route biodiversité 2026-2030**

Notre ambition : inscrire durablement le Ritz Paris dans une trajectoire de **restauration de la nature urbaine**. La feuille de route 2026-2030 prévoit la **renaturation douce** de certains espaces, la **diversification des strates végétales**, l'**amélioration de la perméabilité des sols** et la **création de micro-habitats** pour la faune locale. Ces engagements, issus d'une analyse approfondie de nos impacts, seront renforcés par une stratégie alignée sur les **référentiels scientifiques et internationaux les plus exigeants**, en mobilisant les leviers de l'**innovation** et de la **recherche**.
(La feuille de route complète, en cours de finalisation, sera publiée en 2026).

Engagements individuels

Nos engagements s'inscrivent dans une dynamique de progrès continu et seront renouvelés en 2030, afin de consolider notre démarche. Nos sites doivent devenir des espaces de cohabitation harmonieuse entre activités humaines et équilibres naturels.

ENGAGEMENTS INDIVIDUELS					
Liens Engagements communs	Engagement	Périmètre d'activité	Indicateur	Objectif mesurable (SMART)	Échéance
Axe 1 – Réduction des pressions					
3	1.1 Réaliser chaque année l'audit environnemental GSTC ^[1] , maintenir cette certification et renouveler cette dernière chaque année (1.2 V1)	Global	Renouvellement de la certification GSTC ainsi que l'audit annuel	Conservation de la certification GSTC	Audit annuel depuis 2022. Certifié tous les trois ans avec audit annuel jusqu'en 2030
5 2	1.2 Atteindre 80 % d'approvisionnement en produits de la mer issus de la pêche durable d'ici 2030, en partant d'une base actuelle de 5 %, afin de réduire les impacts sur les ressources halieutiques (5.1 V1)	Restaurants et bars	% de produits de la mer certifiés comme issus de la pêche durable	Engagement à s'approvisionner à 80 % de produits de la mer issus de la pêche durable conformément au Guide d'approvisionnement durable d'Ethic Ocean ^[2] (baseline 2025 = 5 %)	Annuel avec engagement jusqu'en 2030
3 4	1.3 Évaluer l'empreinte biodiversité du site pour renforcer/améliorer le pilotage du plan d'action au niveau de la gouvernance (1.3 V1)	Global	Résultat d'application des indicateurs d'empreinte biodiversité	Évaluation de l'empreinte biodiversité du Ritz Paris prenant en compte l'ensemble de la chaîne de valeur	Identifier un outil d'empreinte biodiversité d'ici 2027 pour l'appliquer en 2028 et suivi annuel jusqu'en 2030
1	1.4 Atteindre une chaîne d'approvisionnement 100 % sans déforestation et responsable dès 2026 ^[3] (5.2 V1)	Restaurants et bars	Suivi et reporting annuel des engagements sur les chaînes d'approvisionnement mentionnées	Engagement pour une chaîne d'approvisionnement 100 % sans déforestation et conversion pour les commodities suivantes : huile de palme, papier ^[4] (baseline 2025 = 80 %) ; 100 % de l'huile de palme physique certifiée issue de filières durables ; RSP0 ^[5] MB4 (produit cosmétique) 100 % des achats de papier à usage unique certifiés responsables en 2025	Tous les ans jusqu'en 2030
Axe 2 – Contributions positives et gestion					
3	2.1 Partager des données vers le Système d'Information de l'Inventaire du Patrimoine Naturel (SINP) [propositions additionnelles V1]	Global	% de données remontées au SINP	100 % du site Ritz Paris remonte les données au Système d'Information de l'Inventaire du Patrimoine Naturel (SINP), intégration réalisée par nos écologues (baseline = 0 % en 2025)	Fin 2027
3	2.2 Appliquer la méthodologie PERSICAIRE ^[6] sur notre site (jardins/terrasses) [propositions additionnelles V1]	Global	Nombre de projets R&D	Application de l'outil PERSICAIRE dès 2025 puis partage du retour d'expérience sur l'application de la méthodologie PERSICAIRE avec les équipes du Muséum	Dès 2025, mise en place du plan d'action découlant de PERSICAIRE pour 3 ans
5	2.3 Maintenir un service écosystémique pour les pollinisateurs Préserver et dans la mesure du possible accroître les implantations d'espèces végétales mellifères sur les toitures/terrasses du Ritz-Paris (6.1 V1)	Jardins	% alloué aux plantes mellifères et nectarifères (PERSICAIRE)	Mesurer et maintenir les surfaces dédiées aux végétations mellifères et nectarifères Augmenter de 10 % par an, jusqu'en 2030, le nombre d'espèces mellifères et nectarifères, ce qui implique une progression annuelle (par exemple : passer de 10 espèces à 11 la première année, puis 12 la suivante, etc.)	Annuel jusqu'en 2030
5	2.4 Maintenir l'îlot de fraîcheur généré par les végétations Préserver et densifier les végétations arbustives, arborées et les toitures techniques végétalisées du Ritz-Paris (6.2 V1)	Jardins	Nombre de mètres carrés recouverts par les végétations herbacées, arbustives et arborescentes. PERSICAIRE, Audit écologique et plan d'action	Quantifier en 2026 la surface totale recouverte par les végétations, puis mesurer (via caméra thermique) et augmenter la densité des zones contribuant à l'îlot de fraîcheur sur 10 % de la superficie totale	Mesure en 2026 puis en 2030
Axe 3 – Intégration stratégique					
1 4 10	3.1 S'engager à adopter les recommandations de la TNFD ^[7] (10.2 V1)	Global	Confirmation de la démarche d'engagement auprès de la TNFD	Application des recommandations de la TNFD publication des rapports d'impact annuels du Ritz Paris sur internet ainsi que le rapport CSRD Volontaire en intégrant les recommandations de la TNFD sur la divulgation	Dès 2026 (engagement), jusqu'en 2030
10	3.2 Soumettre au comité de Direction l'intégration de la préservation de la biodiversité dans les critères de rémunération du Directeur Général et des cadres dirigeants du groupe	Gouvernance	La rémunération du Directeur Général intègre une part variable liée aux critères ESG pendant la durée de l'engagement ainsi que les autres membres du CODIR	Intégration d'une part variable liée à des critères ESG dans la rémunération variable annuelle du Directeur Général et des cadres dirigeants parmi lesquels, la biodiversité	Dès 2026, annuel
1 3	3.3 Mettre en place des méthodes d'analyse du potentiel du site pour la biodiversité dans une logique « pression état réponse » (3.1 V1)	Global	Intégration des recommandations de PERSICAIRE 1 [analyse locale au niveau du site], TNFD (recommandations plus globales), rapport CSRD ^[8] volontaire et analyse de double matérialité appliquée aux activités du Ritz Paris (recommandations globales et partage des liens globaux de dépendance et impacts sur la biodiversité)	Mise en place et suivi de plans d'actions, mesure de l'empreinte biodiversité	À partir de 2026
10 7	3.4 Réunir et publier chaque année pour faire avancer la gouvernance biodiversité (1.1 V1)	Global	Revue annuelle du plan d'action biodiversité	Une réunion annuelle avec le Comité de Direction ayant pour but de présenter les actions menées, celles en cours et celles à terminer puis de parler des prochaines étapes	Dès 2026 puis chaque année jusqu'en 2030
Axe 4 – Mobilisation des parties prenantes					
8	4.1 Communiquer sur les démarches biodiversité du Ritz Paris et valoriser l'intérêt de ces végétations pour la conservation d'îlots de fraîcheur en ville auprès des clients du Ritz Paris et des acteurs du développement urbain (Grand Paris, etc.) (10.3 V1)	Global	Nombre de Publications et de participations à des événements externes : Université de la terre à l'UNESCO, Assemblée Nationale, etc.	Réaliser au moins 4 actions de communication externe par an : publications, post réseaux sociaux, conférences, masterclass, site internet, autres entreprises	Chaque année jusqu'en 2030
1 8	4.2 Renforcer le dialogue et la sensibilisation des parties prenantes internes et externes aux enjeux de biodiversité (NEW vs V1)	Global	- Nombre d'actions de sensibilisation mises en place par type de public (clients, collaborateurs, direction) - Taux de participation des collaborateurs aux formations - Intégration de plus d'objectifs biodiversité dans les critères de performance du CoDir	Mise en place d'un parcours pédagogique installé dans les jardins 4 communications par an sur nos actions biodiversité diffusées aux clients 100 % des nouveaux collaborateurs formés dans l'année suivant leur arrivée	Dès 2026 puis chaque année jusqu'en 2030
8 9	4.3 Faire vivre un mécénat avec le MNHN Paris en apportant son soutien aux projets faisant partie de l'axe « Biodiversité et Recherche » (7.1 V1)	Global	Volume financier engagé et périmètre des actions financées Sensibilisation des collaborateurs par des conférences par un intervenant du MNHN	Don de 10 k/an jusqu'en 2027 Suivi annuel des actions réalisées grâce au mécénat Nombre de données de biodiversité produites	Convention de mécénat sur 3 ans jusqu'en 2027
8 9	4.4 Renforcer la sensibilisation et la formation de nos collaborateurs (8.1 V1)	Global	Nombre d'événements et séminaires organisés	Organiser au moins un événement de sensibilisation globale pour tout le personnel, lors de la SEDD, Fresque du climat, Fresque de la biodiversité Conférence annuelle et deux formations par an dispensées par Ethic Ocean (pêche responsable et cuisine durable)	En continue dès 2025 jusqu'en 2030
6 8	4.5 Sensibiliser les collaborateurs aux Solutions Fondées sur la Nature(SFN) (8.2 V1)	Global & Jardins	Nombre d'évènements	Organiser au moins 2 événements de sensibilisation sur les SFN d'ici 2030	Dès 2027 jusqu'en 2030
1	4.6 Diffuser et promouvoir les engagements du Ritz Paris (10.1 V1)	Global	Nombre de connexions annuelles sur la page internet dédiée	Communications sur notre site internet avec un objectif de 650 visites par an sur la page dédiée au Développement Durable (baseline 2025 = 590), rapport CSRD Volontaire, page act4nature, LinkedIn	Tous les ans dès 2025
2 4	4.7 Garantir l'intégration des bonnes pratiques dans la chaîne de valeur en visant, d'ici 2030, 100 % de fournisseurs stratégiques signataires de la Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables, ainsi que 50 % des fournisseurs de produits de la mer engagés via un cahier des charges (4.1 part II dans V1)	Global	% de fournisseurs signataires de la Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables ^[9] et % des fournisseurs signataires du cahier des charges pour un approvisionnement durable en produits de la mer ^[10]	Plan d'action pour réduire l'impact sur la biodiversité des achats alimentaires 100 % de fournisseurs stratégiques ^[11] signataires de la Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables 50 % de fournisseurs de produits de la mer signataires du cahier des charges	Tous les ans jusqu'en 2030

1 GSTC, Global Sustainable Tourism Council : <https://www.gstc.org/>.
2 <https://www.guidedesespèces.org/fr/>.
3 Cet engagement du Ritz Paris s'applique dès 2026 et son additionnalité sera revue en revue en vigueur du RDUE.
4 RDUE : Le Règlement Déforestation de l'UE n° 2023/1115 (RDUE ou EUDR en anglais) vise à lutter contre le changement climatique et la perte de biodiversité. Il concerne les catalogues suivants : cacao, café, soja, bovins, palmier à huile, caoutchouc, bois et leurs produits dérivés (ouvrages divers en caoutchouc, produits de l'édition dont les brochures et catalogues sur papier, etc.). Initialement prévu pour fin 2024, le RDUE serait reporté à fin 2026.
5 RSP0 MB, Roundtable on Sustainable Palm Oil Mass Balance : <https://rspo.org/>.
6 PERSICAIRE [Pressions État Réponses des Sites en Contexte Anthropisé : Inventaire Rapide et Évaluation] : <https://www.patrinat.fr/fr/persicaire-7183>.
7 TNFD, Task Force on Nature-Related Financial Disclosures : <https://tnfd.global/>.
8 CSRD, Corporate Sustainability Reporting Directive : https://finance.ec.europa.eu/capital-markets-union-and-financial-markets/company-reporting-and-auditing/company-reporting/corporate-sustainability-reporting_en.
9 Document définissant les engagements du Groupe Ritz pour des achats responsables et des relations durables avec ses fournisseurs.
10 Document fixant les critères du Ritz Paris pour un approvisionnement durable en produits de la mer, destiné à ses fournisseurs.
11 Fournisseurs récurrents avec un montant annuel supérieur à 10 000 euros.